



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint
Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

APEI de la Région Dieppoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
APEI de la Région Dieppoise
5 quai du Tonkin 76200 DIEPPE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint
Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

APEI de la Région Dieppoise

5 quai du Tonkin 76200 DIEPPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association APEI de la Région Dieppoise,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEI de la Région Dieppoise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 13 juin 2024

KPMG SA



Signé par **Angélique Delanney**

Angélique Delanney Colombe

Associée

COMPTES ANNUELS ANNEXES AU RAPPORT

L'APEI de la Région Dieppoise

BILAN ACTIF	Exercice 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
	BRUT	AMORT. et PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	79 109	75 372	3 737	4 638
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	229 865	198 875	30 990	64 573
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	801 964	11 527	790 438	871 038
Constructions	26 373 641	14 199 477	12 174 164	13 765 367
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 014 540	3 313 071	701 468	535 552
Autres immobilisations corporelles	3 198 209	2 380 472	817 738	762 539
Immobilisations corporelles en cours	421 771		421 771	34 290
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	205 738		205 738	203 710
Autres titres immobilisés	18 835		18 835	
Prêts				
Autres	12 522		12 522	13 596
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	35 356 194	20 178 794	15 177 401	16 255 303
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	83 311		83 311	85 604
Avances et acomptes	37 198		37 198	2 390
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 642 263	3 449	1 638 813	1 744 250
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	626 603		626 603	390 006
Valeurs mobilières de placement	2 324 417		2 324 417	2 024 425
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 117 626		5 117 626	5 073 024
Charges constatées d'avance	31 962		31 962	13 039
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	9 863 380	3 449	9 859 930	9 332 739
Frais d'émission des emprunts (III)	31 432		31 432	39 743
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	45 251 006	20 182 243	25 068 763	25 627 784

BILAN PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	7 632 609	7 632 609
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserves de compensation		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 556 668	4 756 625
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 784 134	3 298 714
Report à nouveau	(305 949)	(206 020)
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(434 555)	(369 720)
Excédent ou déficit de l'exercice	182 926	(299 885)
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(21 842)	(579 414)
Sous total Situation nette	12 066 255	11 883 329
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 051 032	1 076 588
Provisions réglementées	798 613	938 895
TOTAL I FONDS PROPRES	13 915 899	13 898 812
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	760 488	815 773
TOTAL II FONDS REPORTEES ET DEDIES	760 488	815 773
PROVISIONS		
Provisions pour risques	7 470	
Provisions pour charges	838 619	816 087
TOTAL III PROVISIONS	846 089	816 087
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 279 972	6 252 109
Emprunts et dettes financières diverses	108	116
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	514 375	449 581
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 466 490	3 205 565
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16 830
Autres dettes	237 333	108 872
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	48 008	64 040
TOTAL IV DETTES	9 546 286	10 097 113
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	25 068 763	25 627 784

L'APEI de la Région Dieppoise

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 808	6 474
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	508 787	399 212
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>gestion contrôlée</i>		
Ventes de prestations de service	3 367 613	3 375 050
<i>dont parrainages</i>		
<i>sociales sous gestion contrôlée</i>	381 306	412 410
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 190 292	13 742 258
<i>dont concours publics et subventions d'exploitation des activités</i>		
<i>sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	15 158 766	13 735 086
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	1 005 712	24 867
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	212 873	172 533
Utilisations des fonds dédiés	189 342	56 397
Autres produits	3 016 804	2 903 336
Total I	23 498 231	20 680 128
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	24 744	17 930
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	183 708	110 311
Variation de stock	13 098	3 632
Autres achats et charges externes	3 914 130	3 576 742
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	895 494	800 583
Salaires et traitements	11 528 019	10 828 673
Charges sociales	4 085 466	3 796 969
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 504 003	1 646 505
Reports en fonds dédiés	134 058	111 262
Autres charges	1 095 796	75 324
Total II	23 378 517	20 967 930
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	119 714	- 287 803

L'APEI de la Région Dieppoise

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	55 631	12 795
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	55 631	12 795
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	88 553	129 775
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	88 553	129 775
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 32 922	- 116 980
3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV) avant impôts	86 792	- 404 782
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 117 595	113 201
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	164 049	2 306
Total V	1 281 644	115 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	1 161 743	284
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23 767	10 325
Total VI	1 185 510	10 610
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	96 134	104 897
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	
Total des produits (I + III + V)	24 835 506	20 808 430
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	24 652 579	21 108 315
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	182 926	299 885
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	-21 842	-579 414
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

A N N E X E

Note n°1	PREAMBULE
Note n°2	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITES
Note n°3	REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE N°1 – PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 25 068 763 €
- Total du compte de résultat (Produits) 24 835 506 €
- Résultat de l'exercice excédentaire 182 926 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1. Présentation de l'association

L'APEI de la Région Dieppoise est une association à but non lucratif, créée en 1966 grâce à l'engagement et à la mobilisation de parents et amis de personnes en situation de handicap mental.

L'association, centrée tout d'abord sur l'accueil d'enfants et de jeunes à partir de 6 ans, a progressivement élargi son action à la création et gestion d'établissements et services pour adultes et à d'autres formes de handicap tel que l'autisme, le polyhandicap et le handicap psychique.

L'APEI de la Région Dieppoise a vocation d'accompagner les personnes en fonction de leurs projets de vie et de l'évolution de leurs besoins dans différents domaines : l'éducation, la formation, l'insertion professionnelle, l'hébergement, l'autonomie, le bien-être, et/ou la santé.

L'association gère un IME (Institut Médico Educatif), un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), une Entreprise Adaptée, un Atelier de Jour, un Atelier de Jour Médicalisé, un EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé), un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) et un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile).

Par ailleurs, L'APEI de la Région Dieppoise propose aux parents des usagers des temps de rencontres et d'échanges, à l'occasion de "café-parents".

2. Faits significatifs

Déménagement d'une partie des personnes présentes au siège historique dans le centre de Dieppe, un bail (location) a été signé.

Cession du manoir de l'IME vendu en février 2023 pour 1 000 000 €.

ESAT Commercial - Début des travaux sur la blanchisserie (immobilisations en cours).

Nouvelles mesures négociées dans le cadre du nouveau CPOM.

Projet Schéma Directeur Immobilier, première phase terminée.

Projets remportés :

Extension de trois places sur l'Atelier de Jour Médicalisé au 1er décembre 2023.

Centre de ressource APPH en novembre 2023.

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

2. Changement de méthode, dérogation aux principes

Changement de méthode de présentation

- Pas de changement de méthode de présentation, du bilan et du compte de résultat : les montants relatifs à l'exercice 2022 sont repris tels qu'ils ont été approuvés dans les comptes annuels 2022.

3. Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a/ Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 1 à 5 ans.

L'APEI de la Région Dieppoise

b/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

Gros œuvre	45 ans
Chauffage/Plomberie	20 ans
Electricité/Menuiserie/Toiture	20 ans
Revêtements intérieurs/extérieurs	15 à 20 ans
Composants A/B/C	3 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 15 ans
Autres	2 à 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

c/ Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

d/ Subventions d'investissement sur biens renouvelables

Des financements privés reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements ont été comptabilisés en subventions d'investissement. Ces contributions financières ont été relassées en fonds dédiés.

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

e/ Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

L'APEI de la Région Dieppoise

g/ Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 838 619 €

La provision pour IFC était évaluée selon les hypothèses suivantes jusqu'au 31/12/2021 :

- Pour les salariés ayant plus de 57 ans au 31/12/2021
- Montant de l'indemnité calculé selon la CNN66, à savoir :
 - o Ancienneté > 10 ans : 1 mois
 - o Ancienneté > 15 ans : 3 mois
 - o Ancienneté > 25 ans : 6 mois

Sur l'exercice 2022 et 2023, la provision pour IFC a été calculée selon les règles suivantes :

- Salariés concernés : tous les titulaires d'un contrat de travail en CDI présents au 31/12/2023.
- Facteurs de détermination de l'engagement IFC :
 - Modalités de départ à la retraite
 - Age de départ et ancienneté
 - Droits issus de la convention collective
 - Salaire annuel et sa progression future
 - Table de mortalité (espérance de vie)
 - Taux de turn-over
 - Taux d'actualisation
 - Taux de charges sociales patronales 46,62% ou contribution de 50 %
- Soit un impact sur le résultat comptable 2023 de + 282 924 €

3.1 Agrégation des comptes annuels

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre :

<i>Gestion contrôlée</i>	<i>Gestion libre</i>
<i>ESAT – section sociale</i>	<i>ESAT – section commerciale</i>
<i>IME le Château blanc</i>	<i>Entreprise adaptée</i>
<i>Atelier de jour</i>	<i>Service logement</i>
<i>Atelier de jour médicalisé</i>	<i>Association</i>
<i>EANM Quai de l'Yser</i>	<i>Compte d'animations</i>
<i>Foyer d'accueil médicalisé</i>	
<i>SAVS</i>	
<i>Plateforme de services</i>	

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

L'APEI de la Région Dieppoise

4. Evénements significatifs de l'exercice

Continuité d'exploitation :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Comptabilisation de la provision d'indemnité de fin de carrière pour l'ensemble des établissements.

Il n'est pas prévu une baisse de l'activité sur l'exercice 2024.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

5. Evènements postérieurs à la clôture

Déménagement des fonctions du siège est prévu dans le centre de Dieppe.

Le Manoir sur l'IME à été vendu en février

6. Autres informations

a/ Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019.

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant :

- le temps passé par les administrateurs pour la gouvernance.

b/ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les personnes visées par l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sont le Président, le Trésorier et la Directrice Générale.

Les deux premiers exercent leur mandat à titre bénévole et ne perçoivent aucune rémunération. Seule la Directrice Générale perçoit une rémunération au titre de son contrat de travail. En conséquence, mentionner le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeant aurait conduit à divulguer la rémunération individuelle de la Directrice Générale.

c/ Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 25 638 € TTC (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce) au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

d/ Effectifs (à la clôture de l'exercice)

Nombre de salariés :	332
Nombre d'ETP :	306,18
Nombre de travailleurs handicapés :	158
Nombre d'ETP :	140,55

L'APEI de la Région Dieppoise

7.3 ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A + 1 AN AU +	A + 1 AN
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Stocks			
Clients douteux ou litigieux	3 949	3 949	
Autres créances clients	1 638 313	1 638 313	
Autres Créances fournisseurs débiteurs	37 198	37 198	
Personnel et comptes rattachés	21 383	21 383	
Sécurité sociale autres organismes sociaux	16 576	16 576	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéficiaires			
- Taxe sur la valeur ajoutée	55 641	55 641	
- Autres impôts et taxes			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	533 003	533 003	
Charges constatées d'avance	31 962	31 962	
TOTAL GENERAL	2 338 026	2 338 026	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU +	A + 1 AN ET 5 ANS AU +	A + 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à un an au maximum	5 279 972	518 938	1 851 754	2 909 279
- plus d'un an	108	108		
Emprunts dettes financières divers	514 375	514 375		
Fournisseurs comptes rattachés	1 796 774	1 796 774		
Personnel et comptes rattachés	1 446 632	1 446 632		
Sécurité sociale autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les sociétés				
- Taxe sur la valeur ajoutée	17 259	17 259		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	205 825	205 825		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Redevables créditeurs	237 333	237 333		
Créditeurs divers				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	48 008	48 008		
TOTAL GENERAL	9 546 286	4 785 253	1 851 754	2 909 279
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	970 671			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

7.4 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
			Dotations	Prélèvements	
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	7 632 609	0	0	0	7 632 609
RESERVES					
- Réserves pour projets de l'entité	4 756 625	-199 956	434 813	634 770	4 556 668
<i>dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	3 298 714	-514 580	120 190	634 770	2 784 134
<i>dont réserves des activités SMS hors gestion contrôlée</i>	1 457 911	314 623	314 623		1 772 534
- Autres réserves pour inv. hors contrôle des finances	0	0	0	0	0
REPORT A NOUVEAU	-206 020	-99 929	52 197	152 126	-305 949
<i>dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-369 720	-64 834	0	64 834	-434 555
<i>dont activités SMS hors gestion contrôlée</i>	163 701	-35 094	52 197	87 292	128 606
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	0		0	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-299 885	299 885	1 414 826	932 014	182 926
<i>dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-579 414	579 414	1 157 299	599 726	-21 842
<i>dont activités SMS hors gestion contrôlée</i>	279 529	279 529	257 527	332 288	204 768
SITUATION NETTE	11 883 329	0	1 901 836	1 718 910	12 066 255
Subventions d'Investissement	1 076 588		86 540	112 096	1 051 032
Provisions réglementées					
- Amortissements dérogatoires	35 997		0	2 306	33 691
Autres provisions réglementées					
- Prov. Pour produits financiers	394 135		23 767	0	417 902
- Prov. Afférentes aux plus-values nettes d'actif	508 762		0	161 743	347 019
TOTAL	2 015 483	0	110 306	276 145	1 849 645
TOTAL I	13 898 812	0	2 012 142	1 995 055	13 915 899

7.5 TABLEAUX EXPLICATIFS DU RESULTAT

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESULTAT COMPTABLE		
ESAT SOCIAL	13 746,92	31 978,76
ESAT COMMERCIAL	70 600,17	153 747,26
ATELIERS DE JOUR DU RAVELIN	195 392,18	11 658,56
EANM QUAI DE L'YSER	-88 452,58	-116 476,31
POLE SERVICES	-41 869,28	-27 133,14
SAVS / DSP	23 060,47	-32 830,71
COMMUNAUTE 360	14 731,80	3 764,27
PLATEFORME DE REPIT	-52 623,79	126,97
HABITAT INCLUSIF	-29 693,05	12 764,22
PLATEFORME DE SERVICES	2 655,29	-10 957,89
IME LE CHÂTEAU BLANC	14 274,73	-302 101,93
SEMI INTERNAT	-149 537,03	-77 782,44
INTERNAT	13 814,69	-136 899,99
AUTISME / UEMA	177 853,18	-82 737,82
POLYHANDICAP	-55 171,88	-8 011,19
SESSAD	-10 668,97	3 329,51
APPH	37 984,74	0,00
FAM LA MARGOTIERE	-144 626,57	-177 339,94
ATJM	-2 374,81	-6 633,71
FAM HEBERGEMENT	8 053,34	-56 024,95
FAM SOIN	-177 274,80	-97 970,64
MAS	26 969,70	-16 710,64
ENTREPRISE ADAPTEE	186 926,74	91 587,53
SERVICE LOGEMENT	-296,21	299,58
VIE ASSOCIATIVE	-18 199,65	28 550,25
COMPTE D'ANIMATION	-4 570,27	5 344,05
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	182 926,18	-299 885,33
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>204 767,73</i>	<i>279 528,67</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>-21 841,55</i>	<i>-579 414,00</i>

7.6 TABLEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotation	Utilisations		Montant à la fin de l'exercice
			Au cours de l'exercice	Non utilisés	
- Provisions pour risques	0	7 470	0		7 470
- Provisions pour charges	816 087	189 124	166 591		838 619
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	816 087	196 594	166 591		846 089

7.7 FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Utilisations	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Autres ressources Subventions de fonctionnement					
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS Contributions à l'investissement Contributions à l'exploitation	63 112 59 363	18 960 82 058	40 686 71 205	41 386 70 217	
Contributions financières d'autres organismes Contributions à l'investissement Contributions à l'exploitation	596 621 96 676	0 33 040	48 241 29 210	548 380 100 506	
Ressources liées à la générosité du public dons manuels dons affectés legs et donations					
Total	815 773	134 058	189 342	760 488	0

7.8 VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR FINANCEURS

<i>PRODUITS</i>	TOTAL	ARS	Conseil Départemental 76	Gestion Propre
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	6 808	-	-	6 808
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	508 787	-	-	508 787
Ventes de prestations de service	3 367 613	121 118	260 188	2 986 307
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	15 190 292	9 583 204	5 575 562	31 526
Contributions financières	1 005 712	2 600	2 782	1 000 330
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts	212 873	84 317	32 641	95 915
Utilisations des fonds dédiés	189 342	126 382	62 414	547
Autres produits	3 016 804	100 072	24 083	2 892 649
Total	23 498 231	10 017 692	5 957 671	7 522 869

7.9 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

<i>POSTES</i>	MONTANTS
CHARGES A PAYER	3 533 156
Fournisseurs factures non parvenues	93 247
Personnel brut + charges patronales	
Congés Payés	1 484 437
Compte épargne temps	584 406
Heures supplémentaires et congés récupérateurs	467 132
Indemnités de précarité	50 069
Charges Sociales dues	828 865
Autres charges à payer	25 000
PRODUITS A RECEVOIR	581 418
Clients factures à établir	22 036
Personnel	
Indemnités Journalières	9 803
Formation professionnelle	16 576
Aides aux postes	339 093
Subventions	136 263
Autres divers	57 647

7.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>EMPRUNTS</i>	CAPITAUX EMPRUNTES	GARANTIES	CONVENTIONS	MONTANTS CAUTIONS
CAISSE D'EPARGNE				
Prêt n° 4905583	166 986	Néant		
Prêt n° 4905597	157 960	Néant		
CREDIT AGRICOLE				
Prêt n° 10000294926	600 000	Nantissement	DAT CRCA *	400 000,00 €
Prêt n° 10001319892	18 300	Néant		
Prêt n° 10000219488	1 847 119	Caution	Département 76	100%
Prêt n° 10001118436	2 000 000	Hypothèque		700 000,00 €
		Nantissement	DAT CRCA	600 000,00 €
Prêt n° 10001184572	45 000	Néant		
Prêt n° 10001184645	60 000	Néant		
Prêt n° 10001579479	25 860	Néant		
CREDIT COOPERATIF				
Prêt n° 019522C	250 000	Hypothèque		250 000,00 €
		Caution	FGMOSS **	1 965,22 €
Prêt n° 155794C	1 527 743	Caution	Département 76	100%
Prêt n° 068086C	424 510	Caution	FGMOSS	10 636,51 €
Prêt n° 078882C	213 786	Caution	Département 76	100%
Prêt n° 078883C	138 000	Caution	Département 76	100%
Total	7 475 264			

* DAT CRCA : Dépôt à terme Crédit Agricole

** FGMOSS : Fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires sociaux Crédit Coopératif